Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 38 (1950)

Heft: 4-6

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

CLAUDE GLASSON, L'architecture paysanne en Haute-Gruyère. Librairie Rouge, Lausanne 1949.

C'est un fort beau livre que vient de publier M. Claude Glasson, beau par sa présentation et beau par son contenu: ce n'est pas un traité d'architecture, mais bien de géographie humaine, de philosophie, d'esthétique.

En première partie, qui est en quelque sorte l'introduction de l'ouvrage, l'auteur étudie les différents types de maisons paysannes, conditionnées par le pays physique et le climat, par la civilisation et l'économie, par les matériaux et les constructeurs. La seconde partie est consacrée à la maison paysanne de la Haute Gruyère: le type roman-gruérien, le chalet de montagne, les dérivés du chalet de l'Oberland, les adaptations de la ferme tripartite du Plateau, la «carrée», les bâtiments de service tels les fours, greniers et fenils. Cette partie se termine par une étude de l'esthétique de la maison paysanne, soit de la demeure et de son aspect extérieur. La troisième partie, enfin, est formée des conclusions que l'auteur tire de son étude sur les expressions de l'architecture, l'art de l'architecture et le problème actuel.

La Gruyère n'est pas un pays fermé, mais une contrée écartée des grands chemins, où les coutumes, les traditions et la langue ont pu se maintenir plus pures qu'ailleurs. Aussi, est-ce avec raison que l'auteur a terminé son ouvrage par un lexique de tous les termes patois utilisés dans la construction: ils donnent des précisions que l'on chercherait vainement en français.

En résumé, le travail de M. Claude Glasson a une haute valeur documentaire. B. V.

Louis Gielly, Guide d'art illustré de l'Italie. In-12. Aux Editions du Mont-Blanc, Genève, 1949.

Après avoir vérifié son passeport et préparé son numéraire, le voyageur songe à ce qu'il va voir. Fort souvent d'ailleurs, fût-il le plus cultivé des hommes, il y songe un peu tard. Par bonheur, il retrouve un Bædecker vieilli, le fourre en poche et part, confiant dans son étoile, au risque de revenir au logis, fort ennuyé d'apprendre qu'il a frôlé, sans le découvrir, un chef-d'œuvre! Ce sont choses qui arrivent et que l'on n'avoue guère. M. Louis Gielly y a pensé, en offrant au public trois livrets au format du portefeuille, et qu'il intitule ensemble, Guide d'art illustré de l'Italie. Le premier mène à La Toscane et l'Ombrie, le second dans Les Provinces septentrionales. Rome, Naples et la Sicile suffisent bien au troisième. Et je regrette, pour ma part, qu'il n'en ait pas composé un quatrième, en divisant celui-là. C'est dire que l'on ne se plaint pas de ce qu'il nous donne.

«On a publié sur l'Italie, nous dit-il, plusieurs guides excellents mais qui ont, pour le touriste, l'inconvénient d'être touffus. Toutes les villes, toutes les bourgades y sont citées avec tous leurs monuments, toutes leurs églises, tous leurs tableaux. Comment faire un choix, entre les «œuvres

d'intérêt secondaire » et celles « dont l'importance est capitale » ? Le touriste « veut qu'on lui facilite son plaisir et qu'on le lui prépare ». M. Gielly, professeur à l'Université et ancien conservateur du Musée des Beaux-Arts de

Genève, n'y a pas manqué.

Afin de n'effrayer personne, il prévient son monde: le manuel ne s'adresse pas à l'historien d'art, mais à « l'homme cultivé qui réclame de l'Italie le plaisir des yeux et aussi celui de l'esprit ». Ne nous y trompons pas. Nul ne saurait être déçu auprès du biographe de Jacopo della Quercia et de l'auteur d'un livre exquis sur une ville exquise: L'âme de Sienne, si proche de l'âme sienne, dirait-on s'il était honnête de finir sur un mot. H. N.

PAUL EBISCHER, Chrestomathie franco-provençale, Berne 1950.

M. Paul Æbischer, notre fidèle collaborateur, vient de faire paraître, dans la seconde série de la *Bibliotheca romanica*, un petit volume de 150 pages consacré aux textes franco-provençaux. Il ne s'agit pas d'une étude, mais d'une publication de textes choisis avec beaucoup de discernement dans toute l'aire du franco-provençal, Forez, Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Bresse et Suisse romande. Le plus ancien texte, 1260, se rapporte au Forez; pour la Suisse romande, les textes vont de 1265 au milieu du XVIme siècle. Le but de M. Æbischer était la publication de textes linguistiques et non pas historiques: c'est ce qui explique qu'il n'a pas toujours choisi les textes les plus anciens, comme pour le Canton de Fribourg où le premier en date

n'est que de 1319.

Les textes publiés sont très variés: terriers, légendes, ordonnances, comptes, actes de vente, farces, etc. Pour Fribourg, nous y trouvons les ordonnances concernant les citations ecclésiastiques de 1319, les boulangers de 1370, les draps de 1372 et la vente de la laine de 1414, ainsi que de longs extraits des comptes de Hauterive de 1411/1412 et de l'Hôpital de 1415/1416. Alors que les deux derniers textes sont inédits, les premiers ont déjà été publiés dans le Recueil diplomatique en 1840, 1844 et 1863. Mais, M. Æbischer a revu ces textes sur les originaux de nos Archives d'Etat: c'est dire que l'on possède maintenant un instrument de travail absolument sûr. Combien serions-nous heureux de voir un érudit reprendre la publication de notre Recueil diplomatique, bonne dans son ensemble, mais bien vieillie!

La Chrestomathie franco-provençale de M. Æbischer est appelée à rendre de précieux services non seulement au philologue, mais aussi à l'historien

Hellmut Gutzwiller, Die Zünfte in Freiburg in Uechtland, 1460-1650.

Jusqu'à maintenant, nous ne possédions aucune étude d'ensemble sur les corporations fribourgeoises, à part la trop brève communication que M. Paul Hilber présenta le 18 mai 1916 à la Société d'Histoire ¹. Cette lacune vient d'être comblée par la belle thèse de doctorat de M. Gutzwiller, qui vient de paraître dans les Freib. Geschichtsblätter et en édition séparée ².

Ce volume est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur, élargissant déjà son titre, étudie l'histoire des corporations, dans leur ensemble, de leur origine à leur suppression, en 1848. La seconde est un exposé

¹ Paul HILBER, Les anciennes abbayes de la ville de Fribourg, dans A. F. 1916, p. 241,

² Freiburger Geschichtsblätter XLI/XLII, 1949,

de l'organisation des corporations fribourgeoises: organisation interne, rapports avec les autorités, police des métiers, jurisprudence et organisation militaire. Dans la partie suivante, M. Gutzwiller étudie séparément chaque corporation, et enfin, dans la dernière partie, le rôle et l'influence des corporations.

L'origine des corporations doit être recherchée dans les confréries, et notamment dans celle du Saint Esprit. Le caractère religieux et de solidarité fut maintenu tout en étant transposé sur le plan professionnel: les membres d'un même métier, pour freiner la concurrence et garantir la qualité du travail avaient intérêt à se grouper, et à rendre obligatoire

l'appartenance à la corporation.

L'Etat ayant lui-même intérêt à la prospérité économique de la ville, intervint pour sanctionner les statuts corporatifs et leur donner ainsi force obligatoire. D'autre part, dès 1461, la réorganisation militaire fit reposer sur les corporations la sûreté de la République: les Reissgesell-schaften étaient fournies et soldées, en tout ou en partie, par les corporations la sûreté de la République corporations la sûreté de la République les Reissgesell-schaften étaient fournies et soldées, en tout ou en partie, par les corporations la sûreté de militaire s'est terminé au milieu du XVII me siècle, alors que nous voyons les Reissmeister assister officielle-

ment à la procession de la Fête-Dieu en 1687 encore.

Mais, à l'encontre de ce qui s'est passé à Bâle, à Zurich, à Schaffhouse, les corporations fribourgeoises, tout comme celles de Berne, de Soleure, de Lucerne, n'ont jamais joué de rôle politique. Si des gens de métier pouvaient être patriciens et entraient tant aux CC qu'au Petit Conseil, c'était à titre individuel, et non pas comme représentants de leurs corporations. Il ne peut s'agir là d'un exclusivisme résultant du régime patricien, puisqu'un artisan pouvait entrer dans les Conseils, mais bien plutôt d'un état de chose qui s'est instauré ainsi, et de l'habitude de voir les corporations étroitement soumises au pouvoir, sans y participer elles-mêmes. L'auteur remarque en outre que les autorités, visiblement, tenaient à ce que les corporations demeurassent en cet état de sujétion, et même que certains membres de corporations, riches et influents, arrivés aux postes de commande du gouvernement, préféraient ne pas être contrôlés par leur propre corporation².

Nous ne pouvons entrer dans le détail d'une étude si complète. Que ces quelques considérations montrent combien le travail de M. Gutzwiller éclaire l'histoire des corporations fribourgeoises et le rôle économique et militaire qu'elles ont joué, tout en demeurant dans un cadre profon-

dément chrétien.

B. V.

¹ Héliodore RÆMY, dans son édition de la *Chronique de Fuchs* (p. 354, note 2), ne paraît pas avoir compris le rôle des corporations dans l'organisation militaire fribourgeoise.

² On pourrait peut-être aussi voir dans cette absence de rôle politique une conséquence de l'esprit individualiste latin, bien que l'allemand fut alors la langue officielle de Fribourg.

OUVRAGES A VENDRE

- Fribourg artistique, années 1895 à 1905, soit les 16 premières années, en fascicules, dans 6 portefeuilles dos cuir, impression or, pouvant servir à les relier, 130 fr.
- Dr Berchtold, Histoire du Canton de Fribourg, 3 vol. reliés 35 fr.
- Mille et une vues de la Suisse, complet en 36 fascicules, valeur 70 fr., état de neuf 40 fr.
- F. Brulhart, Etude historique sur la littérature fribourgeoise, 1907, 5 fr.
- Atlante iconografico e geografico della sacra biblia, per servire a tutte le edizioni dell'antico e del nuovo testamento, Spese 1856, 39 planches hors texte, 30 fr.
- Duchet (chapelain à Remaufens), Culture des abeilles. A Fribourg, chez Eggendorfer 1771. Reliure cuir, rare. 35 fr.
- Hubert Savoy, Essai de flore romande. Fribourg 1900, relié, 4 fr.
- Dellion, Dictionnaire des paroisses, tomes 5 et 6 (lettres E et F et G), 5 fr.
- Baron d'Alt de Tieffenthal, avoïer de la Ville et République de Fribourg, **Histoire des Helvetiens.** A Fribourg en Suisse 1749, tomes II, IV à X (dernier), non rognés. Faire offres.
- Une gravure encadrée (50×40) du Pere Girard, Préfet des Ecoles, 1805, rare. Faire offres.
- Hubert de Vevey, Armorial du Canton de Fribourg, 3 séries, complet, 75 fr. S'adresser à la rédaction des Annales.



ARTICLES DE MÉNAGE

AUX MEILLEURES CONDITIONS

BREGGER, ZWIMPFER & CIE

FRIBOURG

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

GRAND-RUE 25

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

RÉCEPTION DE DÉPÔTS

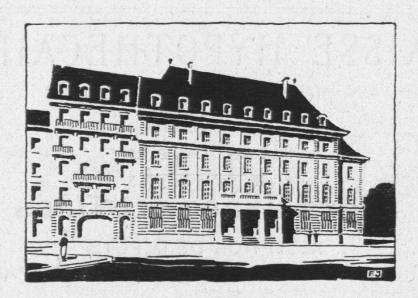
CONTRE OBLIGATIONS ET SUR LIVRETS D'ÉPARGNE

TIRELIRES

ACHAT, VENTE, GARDE ET GÉRANCE DE TITRES LOCATION DE CASIERS

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A
BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC, MORAT

CASE A LOUER



BANQUE POPULAIRE SUISSE

FONDÉE LE 2 AVRIL 1869

TOUTE MÉNAGÈRE AVISÉE CONFIE A L'ÉLECTRICITÉ LE SOIN DE RENDRE SA CUISINE PLUS AGRÉABLE

Suivez son exemple cuisez à l'ÉLECTRICITÉ et surtout sur une cuisinière

«LA MÉNAGÈRE»

CUISSON ÉLECTRIQUE — CUISSON ÉCONOMIQUE

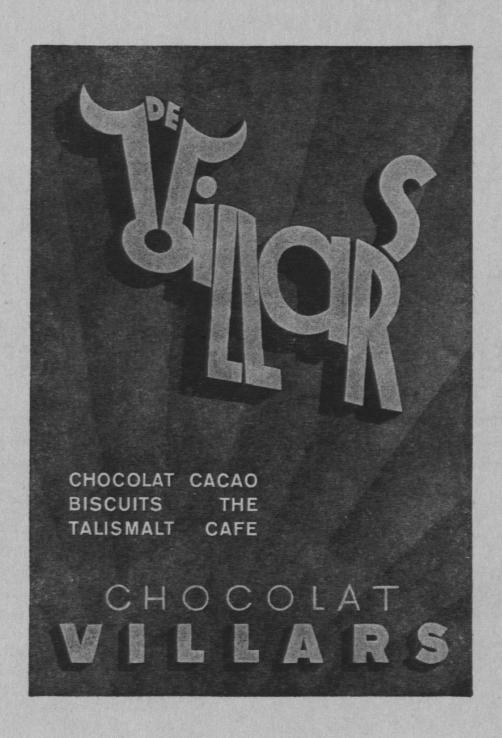
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

La première impression est la bonne. Rendez-la excellente en nous confiant vos imprimés.

FRAGNIÈRE FRÈRES
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
FRIBOURG

J. A.

Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg



Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.